



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

3 Novembre 2019

Samu-Urgences de France pleure son fondateur, Louis LARENG

Notre pays vient aujourd'hui de perdre l'un des fondateurs les plus éminents du service public de l'urgence médicale auquel la population est si attachée.

Louis Lareng, pionnier au CHU de Toulouse de la réanimation et inventeur du nom « Samu », a su, dans les années 60, transformer l'émergence des techniques de soins aux patients se trouvant dans une situation critique en un concept totalement nouveau qui portait déjà en germe ce que sont aujourd'hui devenus les services d'urgences et les Samu.

Alliant la connaissance des techniques les plus avancées et le souci de leur application au plus grand nombre, Louis Lareng a porté jusqu'à l'Assemblée Nationale, où il avait été élu en 1981, le projet médical, humain et social d'apporter « jusqu'au pied de l'arbre » (image se référant aux accidentés de la route si nombreux à l'époque) une prise en charge d'un niveau hospitalier, seule chance pour ces blessés de rester en vie jusqu'au moment où les soins adaptés pourraient leur être délivrés au bloc opératoire. La Loi Samu de 1986, dont Louis Lareng a été le rapporteur, a été tout à la fois la validation de ce projet et un puissant moteur pour parachever sa généralisation sur le territoire national.

Cette conception d'une organisation très avancée au plan technique et généreusement offerte à tous ceux qui peuvent en avoir besoin a fortement contribué à faire de la médecine d'urgence ce qu'elle est à présent en France.

Les Français, dans leur ensemble, bien qu'ils ne le sachent sans doute pas, lui doivent, au moins pour une part, d'avoir pu bénéficier, une ou plusieurs fois dans leur vie, des soins d'urgence parmi les plus développés au monde, pour eux-mêmes ou l'un de leurs proches.

Dr. Marc GIROUD, Pr. Paul PETIT, Dr. François BRAUN
Présidents de Samu-Urgences de France